



Master Recherche PEPSCO

Mention Psychologie

PErpectives Pluridisciplinaires Sur la COgnition

Plaquette de présentation

Année universitaire 2022-23

Co-responsables de la formation :

Pr. Maja Becker et Pr. Aline Chevalier



CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Rentrée universitaire du master

M1 : 20/09/22 de 10h30 à 12h30 en M218

M2 : 20/09/22 de 14h00 à 16h00 en M002 (salle du M2)

Début des enseignements

Semaine du 20 septembre 2022 (cf. calendrier ENT/SCOUT)

Périodes des examens

Master 1 :

Semestre 1, session 1 (épreuves finales du contrôle continu) : du 03 janvier 2023 au 16 janvier 2023

Semestre 2, session 1 (épreuves finales du contrôle continu) : Du 18 au 22 avril 2023 et du 09 au 16 mai 2023

Session 2 : du 12 juin 2023 au 24 juin 2023

INFORMATION IMPORTANTE POUR LE M1 :

- 1) Certaines UE ne se compensent pas (ce qui signifie que toute note inférieure à 10/20 dans ces UE conduit à ne pas valider l'année de master 1).

Master 2 :

Les dates d'examens sont fixées en fonction des modalités de contrôle et s'échelonnent sur l'année universitaire.

DEUX INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LE M2 :

- 2) Il n'y a pas de session 2.
- 3) Les UE ne se compensent pas entre elles (ce qui signifie que toute note inférieure à 10/20 conduit à ne pas valider l'année de master 2).

Suspensions des activités pédagogiques

Automne : du 29 octobre 2022 au soir au 07 novembre 2022 au matin

Noël : du 17 décembre 2022 au soir au 03 janvier 2023 au matin

Hiver : du 25 février 2023 au soir au 06 mars 2023 au matin

Printemps : du 22 avril 2023 au soir au 09 mai 2023 au matin
du 17 mai 2023 au soir au 22 mai 2023 au matin

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Co-responsables du Master :

Pr. Maja Becker (mbecker@univ-tlse2.fr)
Pr. Aline Chevalier (aline.chevalier@univ-tlse2.fr)

L'équipe pédagogique est composée de :

- Enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s membres du laboratoire CLLE, émergeant en psychologie, ergonomie et neurosciences.
- Enseignant.e.s-chercheur.e.s relevant des quatre départements de rattachement (Psychologie cognitive et ergonomie ; Psychologie sociale, du travail et des organisations ; Psychologie du développement ; Psychopathologie clinique, psychologie de la santé, neurosciences) dont les recherches s'inscrivent dans les thématiques du master.
- Professeur.e.s visiteurs des départements de psychologie auquel le master est rattaché seront aussi des intervenant.e.s potentiel.le.s dans la formation.

Secrétariat :

Céline Bens

celine.bens@univ-tlse2.fr

Tel : 05.61.50.38.87

Bureau : M042, bât. Philippe Malrieu

Adossement du master :

La formation est rattachée à quatre départements au sein de l'UFR de Psychologie de l'Université UT2J (Psychologie cognitive et ergonomie ; Psychologie du développement ; Psychologie sociale, du travail et des organisations ; Psychopathologie, psychologie de la santé et neurosciences).

La formation est adossée à l'unité mixte de recherche « Cognition, Langues, Langage, Ergonomie » CLLE (UMR 5263, UT2J, CNRS, <http://clle.univ-tlse2.fr/>).

OBJECTIFS ET COMPETENCES DE LA FORMATION

Vidéo de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=8JfOUteRLro>

Le Master "Perspectives pluridisciplinaires sur la cognition" (PEPSCO) vise à former des étudiant.e.s spécialistes de la cognition, dans une perspective *life span*, impliquée dans des situations complexes de la vie quotidienne et/ou professionnelle. Dans cette perspective, ce master dispense une formation de haut niveau sur la pratique de la recherche en lien principalement avec des thématiques développées dans le laboratoire d'adossement, CLLE (UMR CNRS 5263). CLLE est un laboratoire pluridisciplinaire en sciences cognitives, et plus précisément en psychologie, ergonomie, neurosciences et linguistique (<https://clle.univ-tlse2.fr/>). L'équipe pédagogique du master PEPSCO regroupe des enseignants-chercheurs et chercheurs en psychologie, ergonomie et neurosciences spécialisés dans l'étude de la cognition en situations complexes (éducation, formation, conception de dispositifs, activité de travail, santé, judiciaire, etc.).

Un bon niveau en Anglais est requis pour bien mener les travaux demandés au cours du master ainsi que pour les débouchés dans le monde de la recherche.

Compétences visées :

Positionner ses connaissances théoriques au sein d'une thématique donnée :

- Mobiliser des connaissances fondamentales sur la cognition en lien avec son intervention
- Situer ses connaissances dans le domaine de la psychologie mais aussi de disciplines voisines liées à la thématique
- Utiliser des bases de données nationales et internationales pour constituer une bibliographie et réaliser une analyse de l'état de l'art exhaustives

Positionner son intervention d'un point de vue méthodologique :

- Mobiliser les techniques et méthodes scientifiques adaptées au contexte pour conduire des recherches sur la cognition, en ayant connaissance de la diversité des approches possibles
- Utiliser les outils informatiques d'élaboration de supports expérimentaux
- Mettre en place des protocoles de recherche dans le plus grand respect du code de déontologie ainsi qu'avec une attention particulière à l'intégrité scientifique, aux avis de comités éthiques, et au respect de la loi concernant les données personnelles
- Utiliser des méthodes statistiques pour répondre à des questions de recherche ainsi qu'évaluer les méthodes statistiques utilisées dans des articles scientifiques
- Respecter les principes de l'Open Science

Interpréter, diffuser et appliquer des résultats de recherche :

- Formuler des explications psychologiques scientifiquement valides en lien avec la littérature actuelle de phénomènes comportementaux observés
- Diffuser des résultats de travaux de recherche en langue française et anglaise, à la fois à l'oral et à l'écrit auprès de spécialistes du domaine, mais aussi auprès du grand public
- Diffuser ses travaux dans le plus grand respect du code de déontologie du psychologue, en particulier en respectant l'anonymat des participants et en adoptant une attitude critique par rapport aux résultats obtenus
- S'engager dans le développement d'applications innovantes et intégratives pour résoudre des problèmes

Coordonner de projets/contrats de recherche :

- Superviser ou réaliser des investigations, observations et collectes d'informations auprès de l'humain
- Négocier des contrats, chercher des financements publics et/ou privés pour des projets de recherche
- Conduire de réunions de projet avec une équipe pluridisciplinaire
- Montrer une autoréflexion et autorégulation continue dans le cadre d'activités professionnelles
- Savoir observer, analyser et s'adapter au fonctionnement et aux règles dans une organisation professionnelle
- Identifier secteurs de recherche et d'application possibles

Ces compétences sont mises en œuvre dans le respect du code de déontologie des psychologues.

Stages obligatoires :

200h M1 et 300h ou 500h minimum en M2 réparties sur l'année.

En **Master 1**, le stage de 200h minimum se déroule en parallèle des enseignements, courant le premier et/ ou le second semestre (les étudiant.e.s auront cours 2-3 jours par semaine, pour libérer 2-3 jours consacrés au stage).

En **Master 2**, le stage (300h obligatoires ou 500h pour le titre de Psychologue) aura lieu courant l'année à temps partiel ou à partir de février à temps plein.

Seront possibles, selon le profil et les projets de l'étudiant.e :

- des stages orientés recherche académique, à réaliser dans des laboratoires de recherche académiques en France et/ou à l'étranger (de nombreuses collaborations existent déjà entre les membres du laboratoire CLLE et des laboratoires de recherche académique en France, Europe et ailleurs).
- des stages orientés recherche industrielle, à réaliser dans des entreprises de différentes tailles, dont plusieurs sont déjà partenaires du laboratoire CLLE (Airbus, Thalès, Milan, HDG...).
- des stages orientés recherche-action ou intervention dans des institutions publiques et collectivités territoriales, des entreprises de différentes tailles, des associations (École Nationale Supérieure de la Police, Rectorat de Toulouse...).

Précision pour le stage de M2, titre de Psychologue :

Le titre de psychologue pourra être obtenu dans le respect strict du décret 90-255 du 22 mars 1990 (modifié en 2005), par les étudiant.e.s le souhaitant et remplissant les critères. Plus précisément, pour les étudiant.e.s souhaitant le titre de psychologue, le stage de M2 devra être d'au minimum 500h et remplir les exigences pour se voir délivrer le titre de psychologue. Les étudiant.e.s ne souhaitant pas obtenir le titre de psychologue devront également réaliser un stage en M2 mais qui pourra être plus court (300h minimum).

DEVENIR DES ETUDIANTS

Le parcours PEPSCO a pour objectif principal de préparer aux métiers d'enseignants-chercheurs, et plus largement aux métiers de la recherche, au sein des universités françaises et étrangères, de chercheurs dans les organismes nationaux de la recherche (ex. : CNRS, INSERM), de chargés d'études, de consultants et d'experts dans des organismes publics, privés, associatifs des champs de la santé, du travail, de l'éducation (ou de la rééducation).

Ce parcours est également ouvert à des professionnels de la psychologie qui, au titre de la formation continue, visent à s'approprier ou à acquérir, par une formation à la recherche, des compétences nouvelles en lien avec les évolutions scientifiques et techniques en psychologie.

Les étudiant.e.s ne poursuivant pas en doctorat pourront s'orienter vers des métiers en lien avec la recherche en psychologie, tels que responsable d'étude et développement, chargé.e de mission en lien avec la psychologie, cadre dans différents secteurs où des problématiques avec l'humain et la psychologie sont en jeu. Parmi ces étudiant.e.s, ceux/celles qui auront effectué le stage donnant le titre de psychologue auront également la possibilité d'exercer la profession de psychologue dès l'obtention du master. La profession de psychologue est très vaste. Aussi, l'orientation choisie dépendra-t-elle du parcours universitaire de l'étudiant.e ainsi que de la spécialisation de ses travaux de recherche (ex. : spécialistes des apprentissages, des technologies, du développement de l'enfant, du vieillissement, des interactions sociales, du travail, en neuropsychologie).

Les types d'emplois accessibles par la formation sont par exemple : Psychologue, Chargé.e d'études en sciences humaines, Consultant.e, Recherche académique et métiers de la recherche publique plus largement, Ingénieur.e / assistant.e de recherche (Recherche & Développement), Chargé.e de la valorisation de la recherche, Chargé.e de recherche Ressources Humaines.

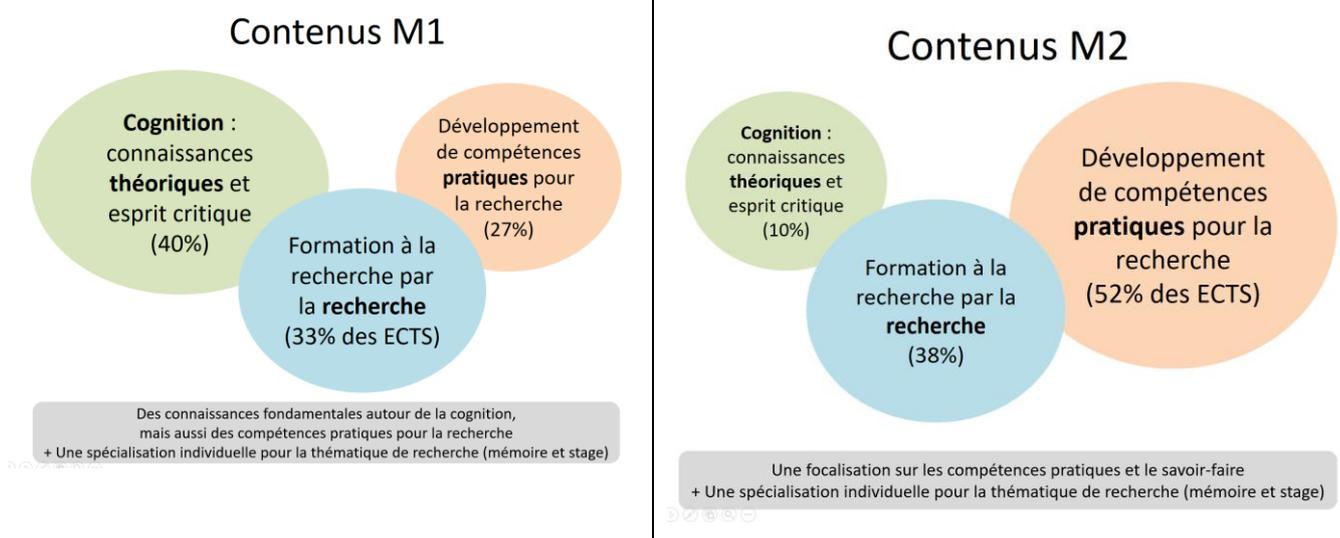
A partir du suivi réalisé auprès des promotions d'étudiant.e.s du contrat 2016-2020, les débouchés sont principalement l'inscription en thèse de doctorat avec pour la majorité un financement (CDU-ED, Région, CIFRE, ANR, etc.). Quelques étudiant.e.s exercent comme psychologues.

STRUCTURE DU MASTER

Le Master (M1, M2) comprend 4 semestres au cours desquels l'étudiant.e doit valider différentes UE. Pour chacune d'entre elles, les tableaux qui suivent récapitulent le nombre de Crédits (ECTS) et le volume horaire.

Chaque année, les modalités d'examen des différentes UE seront communiquées aux étudiant.e.s une fois qu'elles auront été validées par le conseil d'UFR de Psychologie. Les étudiant.e.s sont invité.e.s à les consulter sur le site web de l'UFR de Psychologie (<https://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/>).

Schéma global du master :



Ci-après, les enseignements du M1 puis du M2 sont présentés de façon détaillée.

Enseignements Semestre 1 (M1)

Codes UE	Intitulé de l'unité d'enseignement	ECTS	Vol. h.	Mutualisations	Référents pédagogiques PEPSO
PY0F701T	Concepts et modèles psychologiques sur l'humain	8	25	ECIT-FH	Eric Raufaste
PY0F702T	Approches en neuropsychologie cognitive et en épistémologie	8	25	NCPA (une partie)	Claudine Melan & Sören Frappart
PY0A703T	Collaboration, créativité et développement	4	25	PDEA	Hélène Cochet (remplacée par Valérie Tartas en 2022/23)
PY0F704T	Formation à la recherche 1	4	25	ECIT-FH	Maja Becker & Aline Chevalier
PY0F705T	Méthodes et techniques professionnelles et stage 1	3	25		Mathilde Sacher
	LANSAD Anglais	3	25		
Total semestre 1		30	150		

Enseignements Semestre 2 (M1)

Codes UE	Intitulé de l'unité d'enseignement	ECTS	Vol. h.	Mutualisations	Référents pédagogiques PEPSO
PY0F801T	Mémoire de recherche M1	12	0		Maja Becker & Aline Chevalier
PY0F802T	Statistiques pour les sciences psychologiques 1	4	25		Gwenaël Kaminski
PY0G803T	Questions de société : les apports de la cognition sociale	4	25	PSTO	Maja Becker
PY0F804T	Formation à la recherche 2	4	25	ECIT-FH 12h	Maja Becker & Aline Chevalier
PY0F805T	Méthodes et techniques professionnelles et stage 2	3	25		Mathilde Sacher
PY0F806T	Outils informatiques pour la recherche	3	25		Gwenaël Kaminski
Total semestre 2		30	125		

Enseignements Semestre 3 (M2)

Codes UE	Intitulé de l'unité d'enseignement	ECTS	Vol. h.	Mutualisations	Référents pédagogiques PEPSCO
PYOF901T	Epistémologie, éthique et intégrité scientifique	8	25		Sören Frappart & Jacques Py
PYOF902T	Techniques de la recherche expérimentale	8	25		Radouane El Yagoubi
PYOF903T	Statistiques pour les sciences psychologiques 2	4	25		Maja Becker
PYOF904T	Recherche action, de terrain et intervention	4	25		Aline Chevalier & Maja Becker
PYOF905T	Professionnalisation et stage 1	3	25		Aline Chevalier
PYOF906T	Communication scientifique	3	25		Hélène Cochet (remplacée par Maja Becker en 2022/23)
Total semestre 3		30	150		

Enseignements Semestre 4 (M2)

Codes UE	Intitulé de l'unité d'enseignement	ECTS	Vol. h.	Mutualisations	Référents pédagogiques PEPSCO
PYOF111T	Mémoire de recherche M2	19	0		Maja Becker & Aline Chevalier
PYOF112T	Gestion de projets individuels et collectifs	4	25	ECIT-FH 12h	Aline Chevalier ou Maja Becker (selon l'année univ.)
PYOF113T	Séminaires de recherche	4	25		Aline Chevalier & Maja Becker
PYOF114T	Professionnalisation et stage 2	3	25		Aline Chevalier
Total semestre 4		30	75		

DESCRIPTIFS

ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 1 (M1)

PY0F701T CONCEPTS ET MODELES PSYCHOLOGIQUES SUR L'HUMAIN

Référent pédagogique : Eric Raufaste
(mutualisation : ECIT-FH) – 8 ECTS, 25h

Objectifs

Approfondir les connaissances de l'étudiant.e sur le fonctionnement cognitif humain, en les plaçant dans une perspective permettant de comprendre comment l'humain parvient à contourner les contraintes imposées par des situations complexes pour fonctionner à un niveau optimal ou quasi-optimal.

Contenus

Le cours consistera en trois parties :

- la psychologie de l'expertise
- les travaux en jugement et décision, en situation naturelle ou de laboratoire
- la gestion des ressources cognitives limitées, en particulier la charge mentale

Compétences

Avoir développé une capacité de réflexion critique permettant l'articulation, la mise en perspectives et le transfert à des situations d'utilisation des savoirs théoriques pour la pratique et/ou la recherche

Références bibliographiques

- Cadet, B., & Chasseigne, G. (2009). Psychologie du jugement et de la décision : des modèles aux applications. De Boeck supérieur.
- Chanquoy, L., Tricot, A., & Sweller, J. (2007). La charge cognitive: Théorie et applications. Armand Colin.
- Ericsson, K. A., Hoffman, R. R., Kozbelt, A., & Williams, A. M. (2018). The Cambridge Handbook of Expertise and Expert Performance (2nd ed). Cambridge University Press.

PY0F702T APPROCHES EN NEUROPSYCHOLOGIE COGNITIVE ET EN EPISTEMOLOGIE

Référentes pédagogiques : Claudine Melan & Sören Frappart
(mutualisation : NCPA, une partie) – 8 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif de cette unité d'enseignement est double. Il vise à présenter quelques apports issus de la neuropsychologie cognitive (12h partagées avec NPCA) et en épistémologie (12h).

Contenus

Neuropsychologie cognitive. Cette partie de l'enseignement aborde les relations entre le fonctionnement psychologique (fonctions cognitives, affectives, comportements) et le cerveau et les relations entre ces fonctions d'un point de vue cognitif et cérébral (réseaux neuronaux). Ces modélisations seront abordées à partir des perturbations observées auprès de patients présentant des lésions cérébrales (profils cognitifs). Seront abordés en particulier

les modèles neuropsychologiques récents des fonctions exécutives, la mémoire (épisode, autobiographique, prospective,..), les fonctions socio-émotionnelles, l'attention, les gnosies, praxies et émotions.

L'enseignement en épistémologie vise à rappeler les grandes étapes de la démarche hypothético-déductive de construction de connaissances en science et d'apporter quelques éclairages quant à la démarche de recherche exploratoire. Il vise également à promouvoir une pratique éclairée de la construction des connaissances et de permettre la mise en lien des contenus proposés avec le propre travail de recherche en master 1 de l'étudiant.e.

Compétences

Neuropsychologie cognitive

- Appréhender les modélisations théoriques et les bases cérébrales des principales fonctions cognitives et socio-émotionnelles
- Savoir situer un profil cognitif par rapport aux modèles neuropsychologiques

Epistémologie

- Connaitre la démarche de construction de connaissances scientifiques
- Identifier quelques difficultés récurrentes lors de la construction de connaissances scientifiques
- Mettre en lien les concepts avec le travail de recherche de master 1

Références bibliographiques

Neuropsychologie cognitive :

Manning, L. (2019). La neuropsychologie clinique - Approche cognitive. Dunod.

Seron, X., van der Linden, M. (2013). Traité de neuropsychologie clinique de l'adulte Tome 1 – Évaluation (2ème édition). De boeck supérieur.

Epistémologie :

Hempel, C (1966). Eléments d'épistémologie. Paris, Armand Colin.

Matalon (1988). Décrire, expliquer, prévoir. Démarches expérimentales et de terrain. Paris, Armand Colin.

Reuchlin, M. (1992). Introduction à la recherche en psychologie. Paris, Nathan.

Soler, L. (2009). Introduction à l'épistémologie. Ellipses.

PY0A703T COLLABORATION, CREATIVITE ET DEVELOPPEMENT

Référente pédagogique : Hélène Cochet (remplacée par Valérie Tartas en 2022/23)

(mutualisation : PDEA) – 4 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif est de présenter des situations de collaboration et de coopération mettant en jeu des processus créatifs aux différentes périodes du développement, dans des situations formelles et informelles d'apprentissage. L'étudiant.e sera invité.e à réfléchir à la construction de situations collaboratives et à leur rôle dans le développement de l'individu et sera également amené à développer des compétences méthodologiques pour analyser des situations de collaboration.

Contenus

À travers différentes approches en psychologie du développement, cet enseignement cherche à décrire l'impact des situations partagées et collaboratives dans le développement de nouvelles conduites chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte. Dans une première partie, les notions de créativité et de coopération/collaboration sont définies, en lien avec différentes

approches permettant d'évaluer ces processus ou compétences. Puis, le rôle d'autrui et le rôle des objets dans le développement de la créativité et l'émergence de pensées nouvelles et/ou divergentes sont étudiés. Plusieurs activités impliquant des interactions entre enfants mais aussi entre enfant et adulte (i.e. activités scientifiques et/ou artistiques) sont présentées, analysées et discutées afin de comprendre les processus à l'œuvre pour créer du nouveau.

Compétences

Les étudiant.e.s pourront mettre en perspective les définitions multiples de la créativité et de la collaboration aux différentes périodes du développement, en fonction des différentes approches, et développer un esprit critique quant aux méthodes associées aux recherches sur la créativité. Ils prendront connaissance des théories culturelles du développement et des recherches empiriques illustrant l'influence des activités partagées et collaboratives sur le développement de la créativité. Ils seront également amenés à construire des liens avec leur propre travail de recherche (mémoire M1) et/ou avec leur activité de stagiaire-psychologue.

Références bibliographiques

- Besançon, M., Barbot, B., et Lubart, T. (2011). Evolution de l'évaluation de la créativité chez l'enfant de Binet à nos jours. *Recherche et Education*, 5, 215-226
- Glaveanu, V. P. (2010). Principles for a cultural psychology of creativity. *Culture & Psychology*, 16, 147-163
- Gilly, M., Roux, J.P., & Trognon, A. (1999). Apprendre dans l'interaction: analyse des médiations sémiotiques. Aix-en-Provence: Presses de l'Université de Provence.
- Lubart, T.L., Mouchiroud, C., Tordjman, S. & Zenasni, F. (2015). *Psychologie de la créativité*. Paris: A. Colin.
- Perret-Clermont, A.N., & Nicolet, M. (2001). Interagir et connaître. Enjeux et régulations sociales dans le développement cognitif. Paris : L'Harmattan (édition originale, 1988).
- Tomasello, M. (2009/2015). Pourquoi nous coopérons ? Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

PYOF704T FORMATION A LA RECHERCHE 1

Référentes pédagogiques : Maja Becker & Aline Chevalier
(mutualisation : ECIT-FH pour la partie CM) – 4 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif de l'enseignement sera de former les étudiant.e.s aux premières étapes de la conduite d'une recherche scientifique, qu'elle soit fondamentale ou plus appliquée. Il s'agit de les aider également à développer leur esprit critique par rapport à la littérature scientifique. Cet enseignement sert de base à l'élaboration du mémoire de recherche présenté au semestre 2 (UE 801).

Contenus

Lors des CM, trois points essentiels dans la recherche scientifique en psychologie seront abordés : (1) Sources et construction d'une question de recherche, (2) Élaboration d'une problématique de recherche, (3) Principes généraux de rédaction du mémoire et de présentations orales.

Les TDs viendront en illustration aux contenus dispensés en CM avec : identification d'articles et présentations de ceux-ci, présentation de l'avancée de la première partie du travail de

recherche, et participation à des conférences/séminaires de recherche dans le domaine des sciences psychologiques, et plus largement des sciences cognitives.

Compétences

- Identifier et collecter la littérature scientifique liée à sa thématique de recherche
- Lire de façon critique les articles et savoir les présenter
- Identifier les revues adaptées à son champ d'étude
- Choisir les supports adaptés pour présenter son travail à l'écrit et/ou l'oral
- Elaborer une question de recherche et problématique sur la base de l'analyse d'articles scientifiques ciblés
- Etre proactif/proactive dans l'identification de séminaires et conférences scientifiques pour se tenir informé.e.s des avancées scientifiques en lien plus ou moins direct avec sa thématique et discipline

Références bibliographiques

American Psychological Association (2020). Publication Manual of the American Psychological Association (7th ed.). American Psychological Association.

PY0F705T METHODES ET TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ET STAGE 1

Référent pédagogique : Mathilde Sacher

3 ECTS, 25h

Objectifs

Accompagner l'étudiant.e dans la recherche de stage.

Apporter les bases des outils et des méthodes nécessaires à la vie professionnelle.

Contenus

Il s'agira dans le cadre de cet enseignement :

- d'aider à la recherche de stage
- d'aider à la conception d'un CV et d'une lettre de motivation
- de préparer à l'entretien de recrutement

Compétences

Savoir faire une candidature ciblée de stage et réaliser les démarches administratives auprès de l'institution et du maître de stage

UE 706 LANSAD ANGLAIS

Cette UE est gérée par le LANSAD (<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/decouvrir-nos-formations/lansad>).

DESCRIPTIFS

ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2 (M1)

PPYOF801T MEMOIRE DE RECHERCHE M1

Référentes pédagogiques : Maja Becker & Aline Chevalier

12 ECTS, 0h

Objectifs

Le travail de recherche réalisé au cours de l'année sera présenté dans un mémoire écrit et soutenu oralement. L'étudiant.e. intégrera l'ensemble des contenus dispensés dans les UE 704 et 804 pour pouvoir présenter par écrit et oralement un mémoire de recherche.

Contenus

Identification et élaboration d'une question de recherche, recherche bibliographique et revue de la littérature, construction d'une problématique et planification d'une étude empirique, recueil de données, analyse et interprétation des résultats. Le travail donne lieu à la réalisation d'un mémoire et sa soutenance orale. Les thèmes des mémoires proposés reflèteront les thématiques de recherche développées par les enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s du laboratoire CLLE (laboratoire d'adossement du master) et/ou des 4 départements de rattachement du parcours.

Compétences

- Opérationnaliser une question de recherche et des hypothèses dans un cadre théorique scientifique sur la base de l'analyse d'articles scientifiques majoritairement en langue anglaise.
- Mettre en place une étude qui mette à l'épreuve ces hypothèses dans le respect de l'éthique et la déontologie en psychologie.
- Analyser les données et les interpréter par rapport au cadre théorique.
- Rédiger un mémoire en respectant les normes en vigueur.
- Présenter oralement ce mémoire de façon claire et avec un support de présentation adapté.

PYOF802T STATISTIQUES POUR LES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES 1

Référent pédagogique : Gwenaël Kaminski

4 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif est de compléter la formation en statistiques reçue en L, tout en introduisant les étudiant.e.s aux techniques modernes de traitements statistiques sur logiciel libre, avec la compatibilité OpenScience qu'offre l'utilisation des scripts sous R.

Contenus

L'UE est articulée en 5 blocs :

1. Initiation à R et RMarkdown, Manipulation des données, Graphiques sous R
2. Normalité - Puissance statistique et tailles d'effet – tests d'équivalence
3. Corrélations - Régression (étude approfondie, y compris analyse des résidus)
4. ANOVA – Tests post-hoc - Étude des interactions
5. Analyses Factorielles Exploratoires

Les considérations de puissances et taille d'effet introduites brièvement dans le deuxième bloc seront reprises plus spécifiquement avec chaque technique.

Compétences

- Utiliser des méthodes statistiques pour répondre à des questions de recherche.
- Comprendre le choix et l'utilisation des méthodes statistiques utilisées dans des articles scientifiques.
- Savoir rédiger la partie d'analyses statistiques d'une recherche au format d'un manuscrit aux normes de publications internationales et mettre en œuvre cette compétence dans le cadre de recherches académiques en psychologie.

Références bibliographiques

American Psychological Association (2020). Publication Manual of the American Psychological Association (7th ed.). American Psychological Association.
Field, A., Miles, J., & Field, Z. (2012). Discovering Statistics Using R. SAGE Publications.
Howell, D. C. (2008). Méthodes statistiques en sciences humaines (6e édition). Trad. française Rogier, M., Yzerbyt, V., Bestgen, Y. De Boeck Université.
Wickham, H., & Grolemund, G. (2016). R for data science: import, tidy, transform, visualize, and model data. " O'Reilly Media, Inc."

PY0G803T QUESTIONS DE SOCIETE : LES APPORTS DE LA COGNITION SOCIALE

Référente pédagogique : Maja Becker
(mutualisation : PSTO) – 4 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif de l'UE est 1) de renforcer les connaissances théoriques des étudiant.e.s dans le domaine de la cognition sociale et 2) de leur permettre, d'une part, d'élaborer et, d'autre part, d'évaluer des applications et des interventions fondées sur les théories et les preuves de la discipline, en vue de leurs activités professionnelles futures.

Contenus

L'UE sera composée de séances de cours magistraux correspondant à la présentation et la discussion de théories dans le domaine de la cognition sociale et des études appliquées fondées sur ces théories. Les contenus de l'UE permettront d'illustrer comment les théories et les concepts clés de la cognition sociale aident à prédire et à expliquer les comportements individuels et collectifs et peuvent être appliqués avec succès au profit de problèmes sociaux et pratiques. Nous allons :

- Présenter des approches théoriques et définir des concepts clés, visant à développer une compréhension plus approfondie de théories issues de la psychologie sociale
- Pour chaque approche présentée, inclure une section d'application pratique visant à approfondir la compréhension des applications issues de la psychologie sociale
- Discuter les raisons et les conditions par lesquelles les interventions permettent d'obtenir un état final comportemental ou psychologique souhaité.

Compétences

- Mettre en application les théories les plus récentes sur le fonctionnement des individus, des groupes et des organisations
- Analyser et comprendre les comportements individuels et collectifs placés dans différentes situations à forts enjeux sociétaux

- Identifier les préoccupations actuelles concernant le statut de la psychologie sociale en tant que discipline et la pratique professionnelle qui y est liée
- Décrire les préoccupations contemporaines de la cognition sociale
- Identifier les perspectives et orientations dominantes en psychologie sociale
- Expliquer un comportement complexe en intégrant des concepts issus de différents domaines de contenu

Références bibliographiques

Sassenberg, K., & Vliek, M. L. (Eds.). (2019). *Social Psychology in Action: Evidence-Based Interventions from Theory to Practice*. Springer.

PY0F804T FORMATION A LA RECHERCHE 2

Référentes pédagogiques : Maja Becker & Aline Chevalier
(mutualisation : ECIT-FH pour les CM) – 4 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif de l'enseignement sera de former les étudiant.e.s aux étapes empiriques, d'analyse et de présentation de la conduite d'une recherche scientifique, qu'elle soit fondamentale ou plus appliquée. Ces trois points s'inscrivent dans la continuité de l'UE 704 du semestre 1 et vise à fournir les connaissances et outils nécessaires aux étudiant.e.s pour conduire à bien leur recherche de M1.

Contenus

Lors des CM, les trois points suivants essentiels dans la recherche scientifique en psychologie seront abordés : (1) les nouvelles pratiques de la recherche et lien avec la « science ouverte » (pré-enregistrements, partage des matériaux, des données issues de la recherche et des scripts d'analyses statistiques, séparation de la recherche exploratoire et confirmatoire, etc.), (2) l'éthique et la déontologie en recherche, et (3) la rédaction des parties méthode, résultats et discussion d'articles scientifiques.

Les TDs viendront en illustration aux contenus dispensés en CM et permettront le suivi du travail de recherche engagé en 801.

Compétences

- Conduire une étude de manière rigoureuse, déontologique et éthique
- Faire preuve de sensibilité éthique
- Connaître les standards de publications et les nouvelles pratiques de la recherche en lien avec la science ouverte
- Réaliser des communications scientifiques écrites de qualité professionnelle
- Présenter et structurer les données recueillies de manière claire, synthétique, neutre, non orientée
- Présenter et rédiger des résultats de recherche de manière standardisée (e.g., normes APA)
- Éprouver les interprétations possibles au regard des hypothèses, des conceptions et des résultats d'autres études empiriques

Références bibliographiques

American Psychological Association (2020). *Publication Manual of the American Psychological Association* (7th ed.). American Psychological Association.

PYOF805T METHODES ET TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ET STAGE 2

Référente pédagogique : Mathilde Sacher

3 ECTS, 25h

Objectifs

Accompagner l'étudiant.e dans la conduite et l'exploitation de l'expérience d'un stage.
Prolonger la réflexion autour des outils et méthodes nécessaires à la vie professionnelle.

Contenus

Il s'agira dans le cadre de cet enseignement :

- d'amener les étudiant.e.s à développer une analyse réflexive sur l'expérience de stage

Partager et exposer des situations vécues sur le terrain

Analyser des situations pratiques rencontrées

Avoir une réflexion éthique et déontologique

Préparer le rapport de stage

- d'acquérir des compétences sur la conduite de réunion
- d'acquérir des compétences sur la rédaction d'écrits professionnels.

Compétences

- Développer une analyse réflexive sur l'expérience de stage
- Savoir rédiger un rapport de stage selon un cadre défini
- Savoir conduire une réunion
- Savoir produire des écrits professionnels.

PYOF806T OUTILS INFORMATIQUES POUR LA RECHERCHE

Référent pédagogique : Gwenaël Kaminski

3 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif est de compléter la formation à la méthode scientifique reçue en L, tout en introduisant les étudiant.e.s aux outils numériques (avec notamment des logiciels libres) essentiels en recherche et dans le cadre d'une démarche scientifique ouverte.

Contenus

L'UE est articulée en 4 blocs avec des volumes horaires variables : base de l'algorithmie (6h) ; initiation à la programmation d'expérience informatique (6h, l'enseignement se fera en utilisant la Psytoolbox de Matlab, ainsi qu'E-prime) ; les logiciels permettant de créer des enquêtes en ligne (4h, Qualtrics, formR), de générer des rapports facilement partageables (4h, avec Rmarkdown et Shiny), et de gérer et partager une bibliographie (2h, avec Zotero) seront instruits. Enfin, un tour de petits logiciels, utiles et pratiques en recherche sera abordé, ainsi que l'initiation au réseau social, twitter (3h).

Compétences

Utiliser des outils informatiques pour répondre à des questions de recherche ainsi que rendre la méthode scientifique la plus transparente et reproductible possible.

DESCRIPTIFS

ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 3 (M2)

PY0F901T EPISTEMOLOGIE, ETHIQUE ET INTEGRITE SCIENTIFIQUE

Référents pédagogiques : Sören Frappart & Jacques Py

8 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif de cette unité d'enseignement est double. D'une part, le cours d'épistémologie vise à permettre à l'étudiant.e de transformer certaines connaissances et certains questionnements relevant de l'épistémologie des sciences en outil dans la mise en œuvre de son propre travail de recherche (6h).

D'autre part, il vise à former l'étudiant.e à la constitution d'un dossier de recherche respectant l'éthique du participant humain (8h), le cadre réglementaire (notamment la protection des données personnelles et le code de la santé publique) dans lequel la recherche va être effectuée (4h) et l'intégrité scientifique (6h).

Contenus

Épistémologie : La question des conditions de scientificité des connaissances élaborées, de l'objectivité et/ou de la subjectivité de la démarche adoptée par le chercheur constituent quelques exemples des thèmes qui pourront être abordés dans la partie épistémologie.

Cadre réglementaire : la loi européenne de mai 2018 sur la RGPD, la loi Jardet et son décret d'application.

Éthique : les principaux codes d'éthique de la recherche sur le plan international, le formulaire de soumission au Comité d'Éthique de la Recherche.

Intégrité scientifique : le rapport Corvol, les 5 principes de Hong Kong..

Compétences

Épistémologie : Connaître, comprendre et savoir utiliser quelques concepts-clefs relevant de l'épistémologie.

Cadre réglementaire : connaître les implications pour la recherche de la réglementation générale sur la protection des données personnelles, savoir distinguer les recherches qui relèvent d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) de celles qui relèvent d'un Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Éthique et intégrité scientifique : Prendre conscience des pratiques « questionnables » de recherche, comprendre leurs enjeux et la manière dont on peut promouvoir l'intégrité de la recherche dans l'évaluation des chercheurs, , savoir constituer un dossier à soumettre à un CER.

Références bibliographiques

Académie des Sciences, Leopoldina and Royal Society (2017). Statement by three national academies on good practice in the evaluation of researchers and research programmes. October 27.

Académie des Sciences. 17 janvier 2011. Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs. Rapport remis le 17 janvier 2011 à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Baker, M. (2015). Over half of psychology studies fail reproducibility test. Largest replication study to date casts doubt on many published positive results. Nature. <https://dx.doi.org/10.1038/nature.2015.18248>

- Bergadaà, M., & Peixoto, P. (2021, Eds.), L'urgence de l'intégrité académique. EMS - Editions Management & Société.
- Corvol P. (2016). Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique. Remise du rapport à M. le Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 29 juin 2016.
- Moher D, Bouter L, Kleinert S, Glasziou P, Sham MH, Barbour V, et al. (2020) The Hong Kong Principles for assessing researchers: Fostering research integrity. PLoS Biol 18(7): e3000737. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.3000737>
- Open Science Collaboration (OSC) (2015), Estimating the reproducibility of psychological science, Science, 349(6251), aac4716. <http://dx.doi.org/10.1126/science>.
- Rowland F. (2002), The Peer-Review Process. Learned Publishing, 15, 247-258.
- Scott, A. (2007). Peer review and the relevance of science. Futures, 39, 827–845.
- Spier R. (2002). The history of the peer-review process. TRENDS in Biotechnology, 20, 357-358.

PY0F902T TECHNIQUES DE LA RECHERCHE EXPERIMENTALE

Référent pédagogique : Radouane El Yagoubi
8 ECTS, 25h

Objectifs

L'UE «Techniques de la recherche expérimentale » fait suite à une UE plus générale de M1 « Outils Informatiques pour la recherche ». Son objectif est de présenter une offre de méthodologie utilisée en Sciences Cognitives au sein de la plateforme CCU (Comportement Cognition et Usage) disponible à la maison de la recherche de l'UT2J. Le rapprochement recherche fondamentale et appliquée est un véritable atout en matière scientifique à la fois pour favoriser l'ouverture de débouchés pour la recherche dans le domaine public et dans le monde professionnel.

Contenus

Les étudiant.e.s pourront acquérir des connaissances théoriques et techniques sur les différents outils et équipements liés à l'acquisition et aux traitements des données physiologiques (10h) tels que l'EEG, les Potentiels Evoqués (PEs), la réponse électrodermale, l'imagerie optique (fNIRS) et l'analyse de l'activité cardiaque ; l'oculométrie (6h); simulateur de voiture (2h) et l'analyse du signal acoustique (2h). Des experts de ces domaines décriront (1) les différentes méthodes de traitement de ces signaux, (2) l'analyse des principaux indicateurs, (3) la mise en place d'un recueil de données et (4) aborderons des exemples d'utilisations issues de la recherche fondamentale ou appliquée. Des démonstrations pratiques pourront se faire au sein de la plateforme CCU. Enfin, 3h serviront à l'illustration des effets test-retest et aux difficultés de la réplique de données issues de la littérature.

Compétences

Utiliser des outils informatiques, connaître la diversité des méthodes utilisées en sciences cognitives pour répondre à des questions de recherche ainsi que rendre la méthode scientifique la plus transparente et reproductible possible.

PY0F903T STATISTIQUES POUR LES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES 2

Référent pédagogique : Maja Becker

4 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif est de compléter la formation en statistiques reçue en L et M1 par des techniques plus avancées.

Contenus

L'UE est articulée en 5 blocs :

- (1) Techniques non paramétriques (tests non paramétriques, bootstrapping)
- (2) Modèles structuraux
- (3) Traitement avancé des prédicteurs
 - a. Contrastes dans les ANOVA
 - b. Analyses de médiation, modération
- (4) Modèles mixtes
- (5) Classification.

Compétences

- Utiliser des méthodes statistiques pour répondre à des questions de recherche.
- Comprendre le choix et l'utilisation des méthodes statistiques utilisées dans des articles scientifiques.
- Savoir rédiger la partie d'analyses statistiques d'une recherche au format d'un manuscrit aux normes de publications internationales et mettre en œuvre cette compétence dans le cadre de recherches académiques en psychologie.

Références bibliographiques

American Psychological Association (2020). Publication Manual of the American Psychological Association (7th ed.). American Psychological Association.

Field, A., Miles, J., & Field, Z. (2012). Discovering Statistics Using R. SAGE Publications.

Howell, D. C. (2008). Méthodes statistiques en sciences humaines (6e édition). Trad. française Rogier, M., Yzerbyt, V., Bestgen, Y. De Boeck Université.

Wickham, H., & Grolemund, G. (2016). R for data science: import, tidy, transform, visualize, and model data. " O'Reilly Media, Inc."

PY0F904T RECHERCHE ACTION, DE TERRAIN ET INTERVENTION

Référentes pédagogiques : Aline Chevalier & Maja Becker

4 ECTS, 25h

Objectifs

Aider les étudiant.e.s : (1) à comprendre comment les concepts et méthodes issues des sciences psychologiques peuvent être utilisés pour résoudre un problème social ou de terrain ; (2) à apprendre à concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet de recherche de terrain ou d'intervention.

Contenus

Des intervenants actifs dans différents secteurs d'activité dans la société (éducation, nouvelles technologies, santé, justice, environnement, sécurité, loisir et divertissement, etc.)

viendront témoigner de leurs activités de recherche appliquée, de terrain et des interventions.

Compétences

- analyser et critiquer de manière argumentée la portée et les limites de différents types d'intervention de chercheur.e.s dans le domaine de la psychologie
- comprendre la méthodologie liée à la planification, la réalisation et l'évaluation de l'efficacité d'une intervention ou d'une recherche de terrain
- mesurer l'importance des enjeux sociaux, légaux, politiques, économiques et culturels dans une situation d'intervention ou de recherche de terrain nouvelle et complexe

Références bibliographiques

Aldea-Ramos, N., Ali Fils, M., Berhil, Z., Bennis, S., Funes, C., Guiberteau, V., ... & Roux, S. (2020). L'état de l'emploi scientifique en France. Rapport 2020.

PY0F905T PROFESSIONNALISATION ET STAGE 1

Référente pédagogique : Aline Chevalier

3 ECTS, 25h

Objectifs

Cette UE poursuit trois objectifs principaux : (1) identifier des structures pouvant accueillir un.e étudiant.e stagiaire avec un volet recherche, que cela soit au sein d'un établissement public de recherche ou dans le secteur privé en R&D ou encore associatif ; (2) présenter et communiquer ses travaux et ses questions de recherche à un large public, mais aussi vers le privé pour être en mesure de développer des partenariats scientifiques ; (3) savoir présenter son CV en fonction de la structure visée et rédiger sa lettre de motivation.

Contenus

Les enseignements porteront sur l'élaboration de lettres de motivation, rédaction CV académique et orienté vers le privé, la présentation ses travaux et centre d'intérêts dans une perspective appliquée.

Compétences

- Interagir avec différents acteurs en lien avec la recherche
- Développer un projet de stage en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.e
- Vulgariser ses travaux de recherche
- Développer et créer des collaborations scientifiques.

Références bibliographiques

Code d'éthique et de déontologie des psychologues (version sept. 2021).

Beck, N. (2017). En finir avec les idées reçues sur la vulgarisation scientifique. Quae.

PY0F906T COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

Référente pédagogique : Hélène Cochet (remplacée par Maja Becker en 2022/23)

3 ECTS, 25h

Objectifs

- Savoir communiquer ses travaux de recherche, à la fois pour des congrès et des revues scientifiques de haut niveau.
- Savoir communiquer ses travaux auprès de publics non scientifiques que ce soit dans le cadre de communications de vulgarisation grand public ou à visée industrielle, ou plus largement dans le secteur privé, afin de répondre à des projets de R&D.
- Savoir expertiser un article scientifique, cycle de publication d'un article.

Contenus

1) les processus de communication scientifique académique écrite et orale (20h)

- Comment expertiser un article pour une revue scientifique ? Comment répondre aux invitations à réviser et resoumettre un article ?
- Comment préparer et réaliser une présentation orale ou affichée pour un congrès scientifique ?

2) les processus de communication scientifique non-académique (comment valoriser le travail scientifique) (4h)

- Comment transmettre et diffuser les connaissances en dehors du monde académique ?
- Comment s'adresser à des collaborateurs ou commanditaires non spécialistes dans le cadre d'appels à projets et de valorisation de la recherche ?

Compétences

- Mise en œuvre des stratégies de communication scientifique (orale et affichée) adaptées à différents publics (chercheurs, partenaires industriels, grand public)
- Connaissance et application du processus d'expertise d'articles scientifiques.
- Développer son aisance de communication en langue anglaise.

DESCRIPTIFS

ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 4 (M2)

PYOF111T MEMOIRE DE RECHERCHE M2

Référentes pédagogiques : Maja Becker & Aline Chevalier

19 ECTS, 0h

Objectifs

Dans la continuité de l'UE 801, l'objectif de l'enseignement est de parfaire la formation des étudiant.e.s à la recherche en sciences psychologiques par la réalisation de l'ensemble des étapes d'une démarche de recherche.

Contenus

Identification et élaboration d'une question de recherche, recherche bibliographique et revue de la littérature, construction d'une problématique et planification d'une étude empirique, recueil de données, analyse et interprétation des résultats. Le travail donne lieu à la réalisation d'un mémoire et sa soutenance orale. Les thèmes possibles des travaux de recherche à réaliser reflètent principalement la diversité thématique développée par les enseignant.e.s-chercheur.e.s et chercheur.e.s en sciences psychologiques dans le laboratoire CLLE.

Compétences

- Savoir positionner ses connaissances théoriques au sein d'une thématique en intégrant à la fois les connaissances issues de la psychologie mais aussi de disciplines voisines
- Savoir positionner son intervention d'un point de vue méthodologique, en mobilisant les techniques et méthodes scientifiques adaptées à la situation
- Mettre en place des protocoles de recherche dans le plus grand respect du code de déontologie ainsi qu'avec une attention particulière à l'intégrité scientifique, aux avis de comités éthiques, et au respect de la loi concernant les données personnelles
- Superviser ou réaliser des investigations, observations et collectes d'informations auprès de l'humain
- Utiliser des méthodes statistiques pour analyses des données de recherche
- Interpréter des résultats de recherche, en formulant des explications psychologiques scientifiquement valides en lien avec la littérature actuelle de phénomènes comportementaux observés
- Diffuser des résultats de travaux de recherche en langue française, à la fois à l'oral et à l'écrit auprès de spécialistes du domaine
- maîtriser l'usage de différents outils d'observation et d'analyse qui permettent d'expliquer et de comprendre un individu, un groupe ou une organisation
- sélectionner de manière critique les données, théories, méthodes et outils pertinents face à une situation nouvelle et complexe
- utiliser ces données, théories, méthodes et outils pour modéliser une situation nouvelle et complexe
- se distancier par rapport à ses propres représentations et préjugés dans son analyse
- présenter et structurer les données recueillies de manière claire, synthétique, neutre, non orientée
- intégrer dans son analyse ou sa modélisation des perspectives psychologiques multiples

- comprendre et expliciter les limites de son analyse ou de sa modélisation
- être à jour par rapport aux développements récents des connaissances dans le champ de la psychologie
- présenter et rédiger des résultats de recherche de manière standardisée (e.g., normes APA)
- générer, explorer, opérationnaliser des hypothèses ou questions-problèmes dans un cadre théorique et sur la base de l'analyse d'articles scientifiques ciblés (en anglais et en français)
- utiliser adéquatement différentes méthodologies scientifiques
- récolter des données adaptées aux hypothèses à éprouver
- éprouver les interprétations possibles au regard des hypothèses, des conceptions et des résultats d'autres études empiriques
- Identifier les questions de recherche au niveau de complexité approprié
- Accéder aux bases de données pertinentes et naviguer dans celles-ci pour recueillir des données pertinentes évaluées par des pairs.
- Évaluer la qualité des sources en faisant preuve d'esprit critique

Références bibliographiques

American Psychological Association (2020). Publication Manual of the American Psychological Association (7th ed.). American Psychological Association.

PYOF112T GESTION DE PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Références pédagogiques : Aline Chevalier ou Maja Becker (selon l'année universitaire)
(mutualisation : ECIT-FH sur la partie CM) 4 ECTS, 25h

Objectifs

Développer une compréhension basique des concepts les plus importants de la gestion de projet avec une perspective stratégique globale. Initier les étudiant.e.s à la réalisation de toutes les étapes de la gestion de projets (de recherche académique, de recherche industrielle, ou dans d'autres domaines).

Contenus

Il s'agit d'un cours d'introduction aux concepts clés de la planification et de l'exécution des projets. Nous identifions les facteurs qui conduisent à la réussite d'un projet, et apprenons à planifier, analyser et gérer des projets. Les étudiant.e.s sont exposés à des méthodologies de gestion de projet et à la prise en compte des défis de différents types de projets.

Compétences

- Initier, définir et organiser un projet collectif
- Évaluer et classer les risques liés à un projet
- Élaborer un plan de projet, y compris la définition de la portée et l'enchaînement des tâches
- Exécuter des projets collectifs, suivre et contrôler leur avancement

Références bibliographiques

Norme NF EN ISO 9000 : Systèmes de management de la qualité.

Aïm R. (2011). Les fondamentaux de la gestion de projet. Afnor Editions.

Petersen C. (2014). Guide pratique à la gestion de projet. Bookboon.

Debois F. & Maes J. (2019). La Boîte à outils du Chef de projet. Dunod.

PYOF113T SEMINAIRES DE RECHERCHE

Référentes pédagogiques : Aline Chevalier & Maja Becker

4 ECTS, 25h

Objectifs

Amener les étudiant.e.s à participer à la vie scientifique d'un laboratoire et plus largement de la communauté scientifique à travers la participation à des séminaires et conférences scientifiques.

Contenus

Les étudiant.e.s participent à une série de séminaires et de conférences scientifiques en sciences psychologiques ou plus largement dans le domaine des sciences cognitives. Il s'agit de séminaires organisés dans le laboratoire CLLE et dans les différents groupes thématiques de ce laboratoire, mais aussi à l'extérieur du laboratoire.

Compétences

- Etre proactif.ve dans l'identification de séminaires et conférences scientifiques pour se tenir informé.e des avancées scientifiques en lien plus ou moins direct avec sa thématique et discipline
- Se tenir à jour par rapport aux développements récents des recherches dans le champ de la psychologie ou des sciences cognitives
- Analyser de manière critique la portée et les limites de théories et résultats de recherche dans le champ de la psychologie
- Présenter et structurer des informations de manière claire, synthétique, neutre, non orientée

PYOF114T PROFESSIONNALISATION ET STAGE 2

Référente pédagogique : Aline Chevalier

3 ECTS, 25h

Objectifs

L'objectif de cette UE s'inscrit dans la continuité de l'UE 905 et vise plus particulièrement à suivre les étudiant.e.s lors de leur stage, à répondre à leurs questions, à les aider à orienter leur intervention pour celle-ci soit en lien avec les attendus du master.

Contenus

Les séances seront majoritairement des suivis et régulation de stages avec des présentations de la part des étudiant.e.s sur le déroulement du stage, avec les questions et possibles difficultés rencontrées.

Les questions d'éthique et de déontologie seront abordées de façon privilégiée lors de ces séances.

Compétences

- Elaborer une question d'intervention / recherche
- Construire une méthode d'intervention pour y répondre
- Savoir se positionner en tant que psychologue ou chercheur en sciences psychologiques en lien avec des questions recherche

- Echanger et se positionner dans une équipe pluridisciplinaire
- Savoir présenter ses interventions, ses conclusions aux membres de l'équipe de la structure d'accueil

Références bibliographiques

Code d'éthique et de déontologie de psychologues (version sept. 2021).

Aldea-Ramos, N., Ali Fils, M., Berhil, Z., Bennis, S., Funes, C., Guiberteau, V., ... & Roux, S. (2020). L'état de l'emploi scientifique en France. Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET QUELQUES LIENS UTILES

Outils bibliographiques en ligne accessibles depuis le campus de l'Université ou à distance via l'ENT :

Sciencedirect : <http://www.sciencedirect.com/>

PsycInfo, PsycARTICLES, etc : <http://search.ebscohost.com/> (ou <http://web.ebscohost.com>)

Pour une liste complète des ressources en ligne, cf. <http://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/ressources-numeriques/>

Pour l'ensemble des ressources bibliographiques utiles pour les sciences psychologiques et disponibles à l'UT2J : <https://bibliotheques.univ-tlse2.fr/accueil-bibliotheques/vos-disciplines/sciences-humaines-et-sociales/psychologie>

Quelques sites web

Master PEPSCO

<https://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/master-perspectives-pluridisciplinaires-sur-la-cognition-pepsco>

<https://www.youtube.com/watch?v=8JfOUteRLro>

Université Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr/>

UFR de Psychologie, UT2J

<http://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/>

Laboratoire CLLE

<http://clle.univ-tlse2.fr/>

Bibliothèques de l'Université Toulouse Jean Jaurès

<http://bibliotheques.univ-tlse2.fr>

CNRS

www.cnrs.fr/

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr>

Risc (Relais d'Information des Sciences de la Cognition)

<http://www.risc.cnrs.fr/>

SFP (Société Française de Psychologie)

<http://www.sfpsy.org>

Code de déontologie

http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/Code_deontologie_psychologie_9-09-2021.pdf

CODE DE DEONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

France

Actualisation du code de déontologie des psychologues

VERSION CONSOLIDÉE AU 9 SEPTEMBRE 2021 :

Le présent Code est la version actualisée du Code 1996 (actualisé en mars 2012). Il a été signé le 5 juin 2021 par 21 organisations, réunies dans le CERÉDéPsy (Construire ensemble la réglementation de la déontologie des psychologues) : AEPU, AFPEN, AFPTO, ANPEC, ANPsyCT, APsyEN, Collectif des psychologues UFMICT-CGT Santé Action Sociale, Collectif des PsyEN du SE UNSA, Collectif des PsyEN du SNES-FSU, Collectif des PsyEN du SNUIPP FSU, CNCDP, CPCN, FENEPSY, FFPP, OFPN, PELT, PSYCLIHOS, Reliance et travail, SFP, SNP, SPPN.

Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action de la·du psychologue.

PRÉAMBULE

L'usage professionnel du titre de psychologue est défini par l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 complété par l'article 57 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 qui fait obligation aux psychologues de s'inscrire sur les listes ADELI.

Le présent code de déontologie s'applique aux personnes titulaires du titre de psychologue, quels que soient le mode et le cadre d'exercice, y compris celui de la recherche et de l'enseignement.

Il engage aussi l'ensemble des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs en psychologie de la 16^{ème} section du Conseil National des Universités, qui contribuent à la formation initiale et professionnelle des psychologues.

Il engage également les étudiant·e·s en psychologie, notamment dans le cadre des stages en formation initiale ou professionnelle.

Le respect de ces règles vise à protéger le public des mésusages de la psychologie.

Les organisations professionnelles signataires du présent Code s'emploient à s'y référer et à le faire connaître. Elles apportent, dans cette perspective, soutien et assistance à leurs membres.

La complexité des situations psychologiques s'oppose à l'application automatique de règles. Le respect du présent code de déontologie repose sur une réflexion éthique et une capacité de discernement dans l'application et le respect des grands principes suivants :

Principe 1 : Respect des droits fondamentaux de la personne

La·le psychologue réfère son exercice aux libertés et droits fondamentaux garantis par la loi et la Constitution, par les principes généraux du Droit communautaire et par les conventions et traités internationaux. Elle·il exerce dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa liberté.

La·le psychologue s'attache à respecter l'autonomie de la personne et en particulier son droit à l'information, sa liberté de jugement et de décision. Toute personne doit être informée de la possibilité de consulter directement la·le psychologue de son choix.

Principe 2 : Respect de la vie privée, du secret professionnel, de la confidentialité

La·le psychologue est soumis·e à une obligation de discrétion. Elle·il s'astreint au secret professionnel et à la confidentialité qui doivent être garantis dans ses conditions d'exercice. En toutes circonstances, elle·il en informe les personnes concernées et recherche leur consentement éclairé. Elle·il respecte le principe fondamental que nul ne peut être contraint de révéler quoi que ce soit sur lui-même.

Principe 3 : Intégrité et probité

En toutes circonstances, la·le psychologue respecte les principes éthiques, les valeurs d'intégrité et de probité inhérents à l'exercice de sa profession. Elle·il a pour obligation de ne pas exploiter une relation professionnelle à des fins personnelles, religieuses, sectaires, politiques, ou en vue de tout autre intérêt idéologique. Elle·il prend en considération les utilisations qui pourraient être faites de ses interventions et de ses écrits par des tiers.

Principe 4 : Compétence

La·le psychologue tient sa compétence :

- de connaissances théoriques et méthodologiques acquises dans les conditions définies par l'article

44 de la loi du 25 juillet 1985 modifiée, relative à l'usage professionnel du titre de psychologue ;

- de l'actualisation régulière de ses connaissances ;

- de sa formation à discerner son implication personnelle dans l'approche et la compréhension d'autrui.

Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières. Elle·il définit ses limites propres compte tenu de sa formation et de son expérience. Il est de sa responsabilité déontologique de refuser toute intervention lorsqu'elle·il sait ne pas avoir les compétences requises. Quels que soient le contexte de son intervention et les éventuelles pressions subies, elle·il agit avec prudence, mesure, discernement et impartialité.

Principe 5 : Responsabilité et autonomie professionnelle

Dans le cadre de sa compétence professionnelle et de la nature de ses fonctions, la·le psychologue est responsable, en toute autonomie, du choix et de l'application de ses modes d'intervention, des méthodes ou techniques qu'elle·il conçoit et met en œuvre, ainsi que des avis qu'elle·il formule.

Elle·il défend la nécessité de cette autonomie professionnelle inhérente à l'exercice de sa profession notamment auprès des usagers, employeurs ou donneurs d'ordre. Au préalable et jusqu'au terme de la réalisation de ses missions, elle·il est attentif·ve à l'adéquation entre celles-ci et ses compétences professionnelles.

Elle·il peut exercer différentes missions et fonctions. Il est de sa responsabilité de les distinguer et de faire distinguer leur cadre respectif.

Principe 6 : Rigueur et respect du cadre d'intervention

Les dispositifs méthodologiques mis en place par la·le psychologue répondent aux objectifs de ses interventions, et à eux seulement.

Les modes d'intervention choisis et construits par la·le psychologue doivent pouvoir faire l'objet d'une explicitation raisonnée et adaptée à son interlocuteur, ou d'une argumentation contradictoire avec ses pairs de leurs fondements théoriques et méthodologiques.

TITRE I- EXERCICE PROFESSIONNEL

CHAPITRE I

DÉFINITION DE LA PROFESSION

Article 1 : La·le psychologue fait état de son titre de psychologue dès lors qu'elle·il exerce du fait de sa profession à titre libéral, en tant qu'agent·e du secteur public, salarié·e du secteur privé, associatif ou à titre bénévole.

Article 2 : La mission fondamentale de la·du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur les composantes

psychologiques des individus considérés isolément ou collectivement et situés dans leur contexte.

Article 3 : Ses champs d'intervention, en situation individuelle, groupale ou institutionnelle, relèvent d'une diversité de missions telles que : la prévention, l'évaluation, le diagnostic, l'expertise, le soin, la psychothérapie, l'accompagnement psychologique, le conseil, l'orientation, l'analyse du travail, le travail institutionnel, la recherche, l'enseignement de la psychologie, la formation.

CHAPITRE II

CONDITIONS D'EXERCICE

Article 4 : Qu'elle·il exerce seul·e ou en équipe pluriprofessionnelle, la·le psychologue fait respecter sa spécificité professionnelle. Elle·il respecte celle des autres.

Article 5 : En toutes circonstances, la·le psychologue fait preuve de mesure, de discernement et d'impartialité. La·le psychologue accepte les missions qu'elle·il estime compatibles avec ses fonctions et ses compétences dans le respect du présent Code. Si elle·il l'estime utile, elle·il peut orienter les personnes ou faire appel à d'autres professionnels.

Article 6 : L'exercice professionnel de la·du psychologue nécessite une installation appropriée dans des locaux adéquats et qui garantissent la confidentialité. La·le psychologue dispose de moyens suffisants et adaptés à ses actes professionnels et aux publics auprès desquels elle·il intervient.

Elle·il protège contre toute indiscretion l'ensemble des données concernant ses interventions, quels qu'en soient le contenu et le support.

Article 7 : La·le psychologue est tenu au secret professionnel dans les conditions et les limites des dispositions du code pénal (articles 226-13 et 226-14). Le secret professionnel couvre tout ce dont la·le psychologue a connaissance dans l'exercice de sa profession : ce qui lui est confié comme ce qu'elle·il voit, entend ou comprend.

Article 8 : Dans tout échange entre professionnels ayant pour objet l'examen de personnes ou de situations, la·le psychologue partage uniquement les informations strictement nécessaires à la finalité professionnelle, conformément aux dispositions légales en vigueur. En tenant compte du contexte, elle·il s'efforce d'informer au préalable les personnes concernées de sa participation à ces échanges.

Article 9 : La·le psychologue recherche systématiquement le consentement libre et éclairé de ceux qui la·le consultent ou qui participent à une évaluation ou une expertise. Elle·il les informe de façon claire et intelligible des objectifs, des modalités, du coût éventuel et des limites de son intervention. Le cas échéant, elle·il leur indique la possibilité de consulter un·e autre praticien·ne.

Article 10 : Lorsque l'intervention se déroule dans un cadre d'expertise judiciaire ou de contrainte légale, la·le psychologue s'efforce de réunir les conditions d'une relation respectueuse de la dimension psychique de la personne. Les destinataires de ses conclusions sont clairement indiqués à cette dernière.

Article 11 : Dans le cadre d'une pratique auprès d'un·e mineur·e, la·le psychologue s'assure autant que possible de son consentement. Elle·il recherche l'autorisation des représentants légaux dans le respect des règles relatives à l'autorité parentale.

Article 12 : La·le psychologue recevant un·e mineur·e, un·e majeur·e protégé·e, une personne vulnérable ou dont le discernement est altéré ou aboli, tient compte de sa situation, de son statut et des dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Lorsque la personne n'est pas en capacité d'exprimer son consentement, la·le psychologue s'efforce de réunir les conditions d'une relation respectueuse.

Article 13 : L'évaluation relative aux personnes ne peut se réaliser que si la·le psychologue les a elle·lui-même rencontrées.

La·le psychologue peut s'autoriser à donner un avis prudent et circonstancié dans certaines situations, sans que celui-ci ait valeur d'évaluation.

Article 14 : La·le psychologue n'utilise pas de sa position à des fins personnelles, de prosélytisme ou d'aliénation économique, affective ou sexuelle des personnes qu'elle·il rencontre.

Article 15 : La·le psychologue présente ses conclusions de façon claire et adaptée à la personne concernée. Celles-ci répondent avec prudence et discernement à la demande ou à la question posée.

Lorsque ces conclusions sont transmises à un tiers, elles ne comportent les éléments d'ordre psychologique qui les fondent que si nécessaire. L'assentiment de la personne concernée ou son information préalable est requis.

Article 16 : La·le psychologue n'engage pas d'interventions impliquant des personnes auxquelles elle·il est personnellement lié·e. Face à un risque de conflits d'intérêts, la·le psychologue est amené·e à se récuser.

Article 17 : Dans le cas de situations susceptibles de porter atteinte à l'intégrité psychique ou physique de la personne qui la·le consulte ou à celle d'un tiers, la·le psychologue évalue avec discernement la conduite à tenir. Elle·il le fait dans le respect du secret professionnel et des dispositions légales relatives aux obligations de signalement. La·le psychologue peut éclairer sa décision en prenant conseil, notamment auprès de confrères ou consœurs expérimenté·e·s.

Article 18 : Les documents émanant d'un·e psychologue sont datés, portent son identité, son titre, son numéro d'inscription sur les registres légaux en vigueur, ses coordonnées professionnelles, sa signature ainsi que la·le destinataire et l'objet de son écrit. Seul la·le psychologue auteur·e de ces documents est habilité·e à les signer, les modifier, ou les annuler. Elle·il fait respecter la confidentialité de son courrier postal ou électronique.

Article 19 : Dans le cas où la·le psychologue prévoit d'interrompre son activité ou y est contraint·e pour quelque motif que ce soit, elle·il s'efforce d'assurer la continuité de son action. Les documents afférents à son activité peuvent être transmis ou détruits, en respectant les procédures offrant toutes garanties de préservation de la confidentialité.

CHAPITRE III

MODALITÉS TECHNIQUES D'EXERCICE

Article 20 : La pratique de la·du psychologue est indissociable d'une réflexion critique portant sur ses choix d'intervention. Elle ne se réduit pas aux méthodes ou techniques employées. Elle nécessite une mise en perspective théorique et éthique de celles-ci.

Article 21 : Un des outils principaux de la·du psychologue est l'entretien. Quand, à des fins d'évaluation, de diagnostic, d'orientation ou de sélection, la·le psychologue a recours aux tests, ceux-ci doivent avoir été scientifiquement validés. Dans l'administration, la correction

et l'analyse des résultats de tests, la·le psychologue respecte les principes scientifiques et professionnels acquis pendant sa formation spécifique et en référence aux recommandations de la commission internationale des tests.

Article 22 : La·le psychologue est averti·e du caractère relatif de ses évaluations et interprétations et elle·il prend en compte les processus évolutifs de la personne. Elle·il émet des conclusions contextualisées et non réductrices concernant les ressources psychologiques et psychosociales des individus ou des groupes.

Article 23 : La·le psychologue recueille, traite, classe et archive ses notes personnelles et les données afférentes à son activité de manière à préserver la vie privée des personnes en garantissant le respect du secret professionnel. Lorsque ces données sont utilisées à des fins de publication ou de communication, elles sont impérativement traitées dans le respect absolu de l'anonymat.

Article 24 : La·le psychologue privilégie la rencontre effective à toute forme de communication à distance. Cependant, lorsqu'elle·il a recours à cette dernière, elle·il doit rester personnellement identifiable et veiller à sécuriser les échanges. Elle·il utilise les outils et les techniques de téléconsultation en tenant compte des spécificités et des limites de la cyberpsychologie. Elle·il reste attentif à l'évolution des réglementations en vigueur et aux recommandations des organisations internationales de psychologie.

Article 25 : La·le psychologue qui exerce en libéral détermine librement ses honoraires avec tact et mesure. Elle·il en informe préalablement les personnes qu'elle·il reçoit et/ou les organisations dans lesquelles elle·il intervient. Elle·il s'assure de leur accord.

CHAPITRE IV

RELATIONS DU PSYCHOLOGUE AVEC SES PAIRS

Article 26 : La·le psychologue veille au respect de sa profession. Elle·il soutient ses pairs dans leur exercice professionnel, en référence au présent Code dont elle·il veille à l'application et à la défense. Elle·il s'efforce de répondre à leur demande de conseil et d'aide en contribuant notamment à la résolution de problèmes déontologiques.

Article 27 : La·le psychologue respecte la pluralité des références théoriques et les pratiques de ses pairs, pour autant qu'elles ne contreviennent pas aux principes généraux du présent Code. Cela n'exclut pas l'éventualité d'une critique argumentée.

Article 28 : Lorsque plusieurs psychologues ont connaissance d'intervenir conjointement dans le cadre d'une même situation ou dans un même lieu professionnel, elles·ils se concertent pour préciser la nature et l'articulation de leurs interventions.

Article 29 : La·le psychologue agit en toute loyauté vis-à-vis de ses pairs. Elle·il s'interdit tout détournement ou tentative de détournement de clientèle ou de patientèle.

CHAPITRE V

DIFFUSION DE LA PSYCHOLOGIE

Article 30 : La·le psychologue a une responsabilité dans ce qu'elle·il diffuse de la psychologie et de l'image de la profession auprès du public et des médias. Elle·il se montre vigilant·e quant au respect du présent Code dans les conditions de sa participation à tout message diffusé publiquement.

Article 31 : La·le psychologue fait preuve de rigueur et circonspection dans sa présentation au public, des méthodes, techniques et outils psychologiques qui lui sont propres. Elle·il veille à rappeler, le cas échéant, que leur utilisation, instrumentalisation ou détournement par des nonpsychologues est illégitime, et peut être source de danger pour le public.

Article 32 : La·le psychologue diffuse au public une information sur son activité professionnelle avec mesure et en référence à son titre, y compris lorsqu'elle·il a recours à la publicité pour son exercice libéral.

TITRE II FORMATION DU PSYCHOLOGUE

Article 33 : L'enseignement de la psychologie et la formation de la·du psychologue respectent les principes déontologiques du présent Code. En sont exclus tout endoctrinement ou sectarisme.

Article 34 : L'enseignement de la psychologie fait une place aux disciplines qui contribuent à la connaissance de l'homme et au respect de ses droits, afin de préparer les étudiant·e·s à aborder les questions liées à leur futur exercice dans le respect des connaissances disponibles, de leurs fondements épistémologiques, scientifiques et des valeurs éthiques.

Article 35 : La formation initiale de la·du psychologue intègre les différents champs d'étude de la psychologie, et la pluralité des cadres théoriques, méthodologiques et pratiques, dans une volonté d'ouverture, de mise en perspective et de confrontation critique.

Article 36 : Les institutions de formation présentent et explicitent tout au long de leur cursus le contenu du présent code aux étudiant·e·s en psychologie. Elles impulsent la réflexion sur les questions éthiques et déontologiques liées aux différentes pratiques : enseignement, formation, exercice professionnel, recherche. Elles fournissent les références des textes législatifs et réglementaires en lien avec la profession.

Article 37 : La·le psychologue peut intervenir dans des formations qui font l'objet d'une explicitation compréhensible et d'une argumentation critique de leurs fondements théoriques et de leur construction.

Article 38 : Il est enseigné aux étudiant·e·s que les modes d'intervention concernant l'évaluation relative aux personnes et aux groupes requièrent une réflexion épistémologique, la plus grande prudence et la plus grande rigueur scientifique et éthique. Les présentations de cas veillent au respect de la dignité et de l'intégrité des personnes concernées.

Article 39 : La·le praticien·ne, la·le forma·trice·teur ou l'enseignant·e-chercheur·e veillent à ce que les exigences concernant les mémoires de recherche, stages, recrutement de participant·e·s à une recherche, présentation de cas, jurys d'examens ou de concours soient conformes au présent Code.

Article 40 : La·le psychologue contribue à la formation des futur·e·s psychologues notamment en les accueillant en stage. Les dispositifs encadrant les stages et les modalités de la formation professionnelle, dont les chartes et conventions ne doivent pas contrevenir aux dispositions du présent Code.

Article 41 : La·le praticien·ne, la·le forma·trice·teur ou l'enseignant·e-chercheur·e qui encadrent ou supervisent les pratiques professionnelles et les stages veillent à ce que soit respecté l'ensemble des dispositions du présent Code, et plus particulièrement celles qui portent sur la confidentialité, le secret professionnel et le consentement éclairé des personnes.

Article 42 : La·le praticien·ne, la·le forma·trice·teur ou l'enseignant·e-chercheuse·eur ne tiennent pas les étudiant·e·s ou stagiaires pour des patient·e·s ou des client·e·s et ont pour unique mission de les former professionnellement, sans exercer sur eux une quelconque pression.

Article 43 : La·le psychologue enseignant la psychologie n'accepte aucune rémunération de la part d'une personne bénéficiant de ses services au titre de sa fonction. Elle·il n'exige pas des étudiant·e·s leur participation à d'autres activités, payantes ou non, lorsque celles-ci ne font pas explicitement partie du programme de formation dans lequel elles·ils sont engagé·e·s.

Article 44 : L'évaluation relative aux travaux des étudiant·e·s tient compte des règles de validation des connaissances acquises au cours de la formation initiale selon les modalités officielles. Elle porte sur les disciplines enseignées à l'université, sur les capacités critiques et d'autoévaluation des candidat·e·s. Elle requiert la référence aux exigences éthiques et aux règles déontologiques des psychologues.

Article 45 : Par extension, la·le psychologue qui participe à la formation de professionnel·le·s ou futur·e·s professionnel·le·s autres que psychologues observe les mêmes règles déontologiques que celles énoncées dans le présent titre.

TITRE III LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE

Article 46 : La recherche en psychologie vise à acquérir des connaissances de portée générale et à contribuer à l'amélioration de la condition humaine, à la reconnaissance et au respect de la dimension psychique. Elle respecte la réglementation en vigueur en matière d'éthique de la recherche et de protection des personnes et des données. La·le chercheuse·eur respecte la liberté, et l'autonomie des participant·e·s et recueille leur consentement éclairé, explicite et écrit.

Article 47 : La recherche en psychologie s'appuie sur une connaissance approfondie de la littérature scientifique, notamment dans le champ des sciences humaines qui reste la référence prépondérante. La·le chercheuse·eur choisit une méthodologie permettant de construire des connaissances valides. Cette méthodologie doit se référer à la charte nationale de déontologie de la recherche.

Article 48 : La·le chercheuse·eur évalue préalablement les risques et les inconvénients prévisibles pour les participant·e·s. Celles·ceux-ci ont droit à une information intelligible

portant sur les objectifs, la procédure de la recherche et sur tous les aspects pouvant influencer leur consentement. Elle·ils doivent également savoir qu'elles·ils gardent à tout moment leur liberté de participer ou non, sans que cela puisse avoir sur eux quelque conséquence que ce soit.

Article 49 : Si, pour des motifs de validité scientifique et de stricte nécessité méthodologique, la·le participant·e ne peut être entièrement informé·e des objectifs de la recherche, il est admis que son information préalable soit incomplète ou comporte des éléments volontairement erronés. Cette exception à la règle du consentement éclairé doit être strictement réservée aux situations dans lesquelles une information complète rendrait la recherche impossible. Les informations masquées ou erronées ne portent jamais sur des aspects susceptibles d'influencer l'acceptation de la·du participant·e. Au terme de la recherche, une information complète est fournie à ce·tte dernièr·e, qui peut alors décider de retirer son consentement et exiger que les données la·le concernant soient détruites.

Article 50 : Lorsqu'une personne n'est pas en mesure d'exprimer un consentement libre et éclairé, la·le chercheuse·eur l'inclut dans son étude à la condition d'obtenir l'autorisation écrite d'une personne légalement fondée à la donner. Elle·il recherche néanmoins l'adhésion de la·du participant·e en lui fournissant des explications appropriées.

Article 51 : La·le chercheuse·eur s'engage à assurer la confidentialité des données recueillies, qui restent exclusivement en rapport avec l'objectif poursuivi.

Article 52 : La·le participant·e à une recherche est informé·e de son droit d'accès aux résultats de celle-ci dans le respect des réglementations en vigueur.

Article 53 : La·le chercheuse·eur a le devoir d'informer le public des connaissances acquises en restant prudent·e dans ses conclusions. Elle·il veille à ce que ses comptes rendus ne soient pas modifiés ou utilisés dans des développements contraires aux principes éthiques et déontologiques. Elle·il reste vigilant·e quant au risque de détournement des résultats de ses recherches.

Article 54 : La·le chercheuse·eur analyse les effets de ses interventions sur les participant·e·s à la recherche. Elle·il s'enquiert de la façon dont elles·ils ont vécu leur participation. Elle·il s'efforce de remédier aux inconvénients ou aux effets éventuellement néfastes qu'aurait pu entraîner sa recherche.

Article 55 : La nature et les modalités de la collaboration au sein d'une équipe de recherche, incluant éventuellement les étudiant·e·s, doivent être explicitées en amont et tout au long de la recherche. Les publications qui en sont issues doivent faire apparaître la contribution de chacun·e au travail collectif.

Article 56 : Lorsqu'elle·il agit en tant qu'expert·e dans le cadre de rapports pour publication scientifique, d'autorisation à soutenir une thèse ou mémoire, d'évaluation à la demande d'organismes de recherche, la·le chercheuse·eur est tenu·e de respecter la confidentialité des projets et idées dont elle·il a pris connaissance dans cette fonction. Elle·il ne peut en aucun cas en tirer profit pour elle-même ou lui-même et se récuse en cas de conflit d'intérêts.



Les associations signataires renoncent à tous droits de propriété et autorisent la reproduction du Code sous réserve que soient mentionnés leurs noms et la date du présent document : 22 mars 1996 et actualisé en février 2012 et septembre 2021)